

**Compte rendu conseil du 30 mars 2026
De la Commune de Verrières de Joux**

Nombre de conseillers

- en exercice	11
- présents	11
- votants	11
- absents	0
- exclus	0

Séance du 30 mars 2026 à 20 heures

Date de convocation 24.03.2026 **Date d'affichage** : 24.03.2026

Etaient présents : BASTO José – GOMIMBAULX Elodie – KAELBEL Océane – KOGLER Sébastien – LESUEUR Brigitte - LOUVRIER Marc – MANZONI Marie – PILLOUD Pascal – SCHNEIDER Damien – TOURNIER Belinda – VALGANON Aurélien

Objet :

1) Compositions commissions communales

Outre les conseillers et adjoints, des « citoyens partenaires » (personnes de la commune) peuvent participer aux commissions formées, sur certains sujets. L'objectif est de faire travailler les commissions plus souvent et préparer les sujets avant les réunions de conseils municipaux. Cela permet d'avancer plus vite dans les débats. Les commissions ne seront pas figées. Elles pourront évoluer en cours de mandat. Le travail par petits groupes pourra être privilégié et sera organisé par l' élu référent. Monsieur le Maire souhaite que « l' élu référent » soit un adjoint.

Composition des commissions communales

Le maire, Marc LOUVRIER, sera présent dans toutes les commissions

Vie économique et finances

Ses missions : Budget, développement, biens communaux (Bâtiments, terrains, cimetière...)

Elu référent : **Mme Océane KAELBEL**

Conseillers : **Mme Belinda TOURNIER – M.Damien SCHNEIDER – Mme Elodie GOMIMBAULX**

Citoyens partenaires : **M. Daniel VALLET – M.Olivier PETITE**

Urbanisme, travaux, environnement

Ses missions : PLU, voirie, Forêts, Eau, Assainissement, Ecologie

Elu référent : **M. José BASTO**

Conseillers : **M. Pascal PILLOUD – Mme Marie MANZONI – M. Aurélien VALGANON-**

Citoyens partenaires : **M. Jean-Luc FAIVRE – M.Daniel VALLET – M.Nicolas KAEBLER**

Jeunesse, éducation, scolaire

Ses missions : Affaires scolaires, CCAS, petite enfance

Elu référent : **Mme Océane KAELEBEL**

Conseillers : **Mme Brigitte LESUEUR – Mme Belinda TOURNIER – M.Sébastien KOEGLER**

Vie culturelle, sports, vie associative

Ses missions : sport, culture, fêtes et cérémonies, animation, communication

Elu référent : **Mme Belinda TOURNIER**

Conseillers : **Mme Brigitte LESUEUR – M. Damien SCHNEIDER – Mme Océane KAELEBEL – Mme Marie MANZONI -**

Citoyens partenaires : **Mme Florine SCHNEIDER – M. Jean-Luc FAIVRE – M. José BASTO**

Séance n°04 – Affaire n°01

Présents : 11

Abstention(s) : 00

Pouvoir : 00

Pour : 11

Contre : 0

**2) Composition des Commissions CCGP +
Représentant Conseil Communautaire**

Ajourné en attente d'avoir des informations complémentaires sur la structure de la CCGP.

Objet :

3) Composition des organes extérieurs

Monsieur Le Maire propose la répartition suivante :

Syndicat de télévision :

Titulaires : **M. Sébastien KOGLER – M. Damien SCHNEIDER**

Syndicat des Eaux de Joux

Titulaires : **M. Aurélien VALGANON – M. José BASTO**

Syndicat d'électricité (SYDED)

Titulaires : **M. Aurélien VALGANON – M. Damien SCHNEIDER**

Comité d'actions sociales personnel communal (CNAS)

Titulaire « Elus » : **Mme Belinda TOURNIER**

Titulaire « Agents » : **M. Franck JEANNIER**

Communes forestières : à l'unanimité

Titulaires : **M. Pascal PILLOUD**

Suppléants : **M. Sébastien KOGLER**

Commission appel d'offres : à l'unanimité

Titulaires : **Mme Belinda TOURNIER – M. José BASTO – Mme Océane KAELEBEL**

Suppléants : **Mme Elodie GOMIMBAULX – M. Damien SCHNEIDER – M. Sébastien KOGLER**

Séance n°04 – Affaire n°03

Présents : 11

Abstention(s) : 00

Pouvoir : 00

Pour : 11

Contre : 0

Objet :

4) délégation d'attributions aux maires

Le maire explique qu'au terme de l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales, que pour des raisons de rapidité et d'efficacité, que pour des motifs de bonne administration (ne pas alourdir inutilement le débat du conseil municipal avec des points relevant de la gestion quotidienne de la Commune), le conseil municipal a la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre de ses pouvoirs :

- Signature des baux communaux (logement, terrain, chasse ...),
- Exercer un droit de préemption pour les terrains appartenant à la zone « U » du PLUIH, sur les biens immobiliers (montant inférieur ou égal à 200 000€),
- Passage des contrats d'assurances et acceptation des indemnités de sinistre y afférentes,
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
- Décider la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.

Séance n°04 – Affaire n°04

Présents : 11

Abstention(s) : 00

Pouvoir : 00

Pour : 11

Contre : 0

Objet :

5) Indemnités des élus

Dans le cadre de leurs missions, le maire et les adjoints prétendent à des indemnités de fonction basées sur l'indice 1027 et le nombre d'habitants dans la commune, à savoir :

Pour une commune de moins de 500 habitants :

Le maire propose une indemnité de 1050,00 € brut/mois pour ses fonctions et demande de délibérer. Le Maire ne participe pas au vote.

Après délibération, l'indemnité du Maire est acceptée à la majorité (9 voix pour – 1 abstention).

Le Maire propose ensuite une indemnité de 447.64 € brut/mois pour la fonction d'adjoint et demande de délibérer. Les adjoints ne participent pas au vote.

Après délibération, l'indemnité des adjoints est adoptée à l'unanimité (8 votes pour).

Séance n°04 – Affaire n°05

Objet :

6) Indemnités des élus

Ajourné

Objet :

7) Cartes avantages jeunes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le renouvellement de l'opération « Cartes avantages-jeunes » pour la saison 2026/2027

Le Maire explique que la Commune offre depuis plusieurs années cette carte à l'ensemble des écoliers scolarisés dans l'école primaire publique du village. Elle permettra notamment la gratuité d'accès à la bibliothèque de la Cluse et Mijoux et bien d'autres offres avantageuses.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de renouveler l'opération « Carte avantages-jeunes » pour la saison 2026/2027 pour un tarif de 9€ par enfant scolarisé dans l'école primaire du village.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

séance n°04 – Affaire n°07

Présents : 11

Abstention(s) : 00

Pouvoir : 00

Pour : 11

Contre : 0

QUESTION DIVERSES

- Réparation déneigement devant maison Monsieur Piralla
- Fête des mères
- Locataire appartement
- Boulangerie itinérante
- Déjections canines

L'ordre de la séance étant épuisé, le Maire déclare la séance du conseil municipal levée.

Le Maire,
Marc LOUVRIER

